

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE-RENDU de la REUNION du 19 novembre 2018

Les documents présentés en séance qui constituent les annexes au présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site www.smegreg.org.

L'ordre du jour de cette réunion présidée par **M. DUCOUT** était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 25 juin 2018 ;
2. Tableau de bord du SAGE (SMEGREG) ;
3. Présentation des besoins en eau potable sur Bordeaux-Métropole (Bordeaux Métropole) ;
4. Substitutions et besoins futurs : quelles ressources pour quels territoires ? (SMEGREG) ;
5. Point sur les investigations relatives au Cénomanien du Sud Gironde (SMEGREG) ;
6. Avis, informations et questions diverses.

✧

✧

✧

Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **RENARD** et **SAUBUSSE** (Conseil Départemental) - **DUCOUT** et **CAMEDESCASSE** (Association des Maires de Gironde)

Collège des usagers :

Messieurs **ALEZINE** (SEPANSO) et **MINJAT** (Chambre d'agriculture 33)

Collège des administrations :

Madame **DEJEAN** (ARS)

Messieurs **DUBOIS** (DREAL) et **LEMENAGER** (AEAG)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Messieurs **BAUDY**, **GANELON** et **SAINT-MARC** (Association des Maires de Gironde)- **TURON** (EPTB Nappes profondes)

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **PETIT** (CREAQ), **BRICHE**, **LARBODIE** et **DEBRIEU-LEVRAT** (Département de la Gironde) - **VIALLET-NOUHANT** (CA33) - **JACQUEMAIN** (CD 24)) - **ROSENBAUM** (Université Bordeaux) - **GIRAUD** (ARS) - **LABAT** (SMEGREG)

Messieurs de **GRISSAC**, **LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG) - **RIVET** et **GENDREAU** (Bordeaux Métropole) - **DOUEZ** (BRGM)- **LADURELLE** (Département de la Gironde) - **GUIMON** (AEAG)

✧

✧

✧

Monsieur Ducout ouvre la séance à 14h35.

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 25 juin 2018

Le compte-rendu du 25 juin 2018 est validé avec la modification demandée par M. Alezine :

« M. Alezine fait remarquer qu'une tête de forage non étanche suffit pour qu'un forage soit vecteur de pollution, sans qu'il y ait conjonction des deux facteurs (plusieurs nappes/ressources concernées et défaut d'étanchéité du forage), comme indiqué. » en remplacement de « M. Alezine estime qu'une tête de forage mal faite suffit, pas besoin qu'il y ait plusieurs ressources concernées. »

2. Tableau de bord du SAGE (SMEGREG)

La présentation est faite par M. Lafficher.

Il rappelle que dans sa version restructurée à l'occasion de la révision du SAGE, le tableau de bord comprend 9 chapitres.

L'indicateur 3 variations de stocks calculés par le MONA de la thématique 1 « approche globale en bilan » montre que pour l'Eocène, le bilan reste déséquilibré. L'indicateur 4 relatif aux volumes prélevés et comparaison à l'objectif révèle que les prélèvements restent excédentaires pour l'Eocène centre et semblent en passe de le devenir pour l'Eocène littoral. Pour les indicateurs 24 et 25 de la thématique accompagnement économique et coût de la mise en œuvre du SAGE sur les redevances AEAG, il est rappelé que le dispositif particulier d'aides de l'Agence est supprimé dans le 11^e programme. M. Ducout indique qu'un travail doit être entrepris pour conserver un mécanisme de partage des coûts en remplacement des majorations des redevances de l'Agence car c'est un élément structurant du SAGE. Toujours au chapitre « accompagnement économique », M. Ducout indique que les collectivités sont les principales bénéficiaires des aides de l'Agence de l'eau et du Département mais cela s'explique par le fait qu'elles sont les gestionnaires de réseaux. M. Ducout demande à ce que soit regardé le travail global sur l'état des réseaux.

3. Présentation des besoins en eau potable sur Bordeaux-Métropole (Bordeaux Métropole)

La présentation est faite par MM. Gendreau et Rivet et porte sur la stratégie de prélèvements de Bordeaux métropole et sur l'engagement contractuel de concession pour l'optimisation de la gestion de la ressource.

Il est rappelé qu'à mi-avril de l'année N, il y a la remise du rapport qui porte sur les données de novembre N-1 à mars N.

Les objectifs de Bordeaux métropole étaient de limiter à 2 Mm³ les prélèvements des forages à l'Oligocène captif à aléa de dénoyage et de restreindre les prélèvements à l'Eocène.

Besoins Volume livré au réseau	Priorité 1 : 100% des sources
	Priorité 2 : 100% de l'Oligocène disponible
	Variable d'ajustement : Eocène

Il faut noter que la baisse de la pluviométrie efficace a entraîné une diminution de la capacité des sources et que des travaux importants ont diminué la disponibilité sur l'Oligocène.

La stratégie de Bordeaux Métropole est :

- de faire des hypothèses sur le volume consommé,
- d'évaluer la capacité des sources,
- calculer le volume import-export,
- faire des hypothèses sur le rendement primaire,
- faire des hypothèses sur le rendement du réseau de distribution,
- connaître l'impact des travaux,
- calculer et prélever des volumes au Crétacé, puis à l'Oligocène, puis à l'Oligocène à aléa de dénoyage et enfin à l'Eocène.

En 2017, 52,69 Mm³ ont été prélevés, dont, par ordre de priorisation :

- 3 187 161 m³ au Miocène, soit 6% ;
- 26 379 607 m³ dans l'Oligocène libre, soit 50% ;
- 6 184 361 m³ à l'Oligocène captif, soit 12%, maximum possible en 2017 en fonction des exploitations (travaux), il n'était pas possible d'aller plus loin selon M. Gendreau ;
- 2 181 487 m³ à l'Oligocène captif à aléa de dénoyage, soit 4%, arbitrage pris en dernier recours pour protéger cette ressource ;
- 14 483 169 m³, soit 27% à l'Eocène ;
- 274 561 m³ au Crétacé, soit 1%.

Suite aux questions de M. Ducout, M. Gendreau confirme que Bordeaux Métropole recherche vraiment l'optimisation au niveau de ses prélèvements.

Dans le cadre de la présentation du bilan de la production en 2017, il est rappelé que seuls 824 mm de pluie (923 mm en 2016) sont tombés, pluviométrie faible pour la recharge des sources d'où une augmentation des prélèvements à l'Eocène, hausse de 43,4% par rapport à 2016. Par contre, il y a eu une baisse des prélèvements au Miocène et à l'Oligocène (17,8%) par rapport à 2016.

Le volume livré au réseau cumulé est de : 49,443 Mm³ en 2017

A noter : Min : 106 540 m³ (25/12/2017) Max : 183 554 m³ (21/06/2017) en volume journalier.

M. Ducout demande si dans les 20 dernières années le maxi a dépassé 200 000m³/j. Pour M. Gendreau, 183 554 m³/j est le volume le plus élevé. Il poursuit en indiquant qu'un tel volume n'avait pas été atteint depuis longtemps. Le bilan est poursuivi.

Production des sources :

		2016	2017
Prélèvement total	22,577 Mm ³	25,02 Mm ³	20,559 Mm ³
Variation	-8,94	-18%	
Décharge			1,248 Mm ³
Mise en production			94% (19,311 Mm ³)

Production des forages Oligocène/Crétacé

	2017
Prélèvements	17,366 Mm ³
Oligocène captif aléa dénoyage	2,181 Mm ³
Crétacé	274 561 m ³
Eocène	14,481 Mm ³ (10 Mm ³ en 2016, 14,5 Mm ³ en 2015)

M. Ducout indique que l'objectif final de prélèvements à l'Eocène est en dessous de ce chiffre. M. Rivet en convient et explique que Bordeaux Métropole est dans une recherche d'optimisation mais que la pluviométrie fait que l'Eocène est une variable d'ajustement. M. Ducout ajoute que l'on joue sur l'Eocène sur une moyenne d'une dizaine d'années et qu'il faut que la tendance aille dans le bon sens, en fonction des avancées par ailleurs. M. Gendreau indique que selon les années, les prélèvements à l'Eocène se situent entre 8 et 15 Mm³. Tout est fait pour diminuer ces prélèvements mais cela reste fonction des sources et de la demande. La tendance est à la baisse mais les variations sont fortes selon les années (recharge des sources, demande des usagers...). Le champ captant des Landes du Médoc devrait donner une souplesse supplémentaire (14,5-6,5=8 Mm³). Pour M. Ducout, il faudrait voir sur 5 années glissantes. M. Gendreau approuve mais indique que cela fera apparaître le problème de Gamarde. M. Ducout suggère l'analyse avec une correction sur Gamarde pour voir la tendance.

M. Rivet reprend sa présentation en développant la stratégie 2018 :

Sources	21,8 Mm ³ (hors décharge galerie de Gamarde)
Oligocène (forages)	17,1 Mm ³
Crétacé	0,275 Mm ³
Eocène	12,976 Mm ³
Total (objectif de prélèvement fixé en avril 2018)	52 Mm ³

M. Ducout demande si ce total prend en compte le niveau de perte, l'augmentation de la population et la distribution : « exactement » répond M. Gendreau qui précise qu'en avril la décision est prise avec les prévisions de débit pour les sources.

La situation à la fin octobre 2018 est présentée.

- Climatologie : la recharge hivernale est de 590 mm, liée aux 717,90 mm de pluie cumulée à fin octobre. L'été 2018 a été le deuxième le plus chaud depuis les années 1950. Il y a un impact direct de la pluviométrie sur le débit des sources (décelé 3 mois plus tard environ). M. Gendreau rappelle que la pluie d'hiver a plus d'impact que la pluie d'été.
- VLAR : cumul annuel : 42,9 Mm³ (+3,54% par rapport à 2017. Pour mémoire, on était à +4,55% en 2015 par rapport à 2016, +6,04% en 2016 par rapport à 2015 et +8,72% en 2015 par rapport à 2014), min : 113 738 m³ (01/01/2018), max : 170 705 m³ (29/06/2018) par jour.

Le volume livré au réseau a été assez élevé cette année en juillet/août par rapport aux années précédentes. Pour répondre à M. de Grissac, M. Rivet indique qu'il y a toujours la pointe de consommation en mars et qu'elle a été plus forte encore cette année mais sans savoir pourquoi. M. Gendreau avance l'hypothèse que cette année mars était un mois plein, sans vacances scolaires.

- Prélèvements :

	2018	2017
Sources	20,53 Mm ³	+20%
Oligocène	15,01 Mm ³	+2,7%
Eocène	10,42 Mm ³	-13,8%
Crétacé	0,22 Mm ³	
Total	46,18 Mm ³	

- Visée 2018 :

	2017	Stratégie 2018	Visée 2018 (revue en septembre 2018 avec le délégataire)
Sources	19,3 Mm ³	21,8 Mm ³	22,7 Mm ³ (Cap de Bos +0,17 Mm ³ , Thil +0,24 Mm ³ , Budos +0,365 Mm ³)
Oligocène	17,4 Mm ³	17,1 Mm ³	17,8 Mm ³ (meilleure tenue du débit moyen sur l'Oligocène libre)
Crétacé	0,275 Mm ³	0,275 Mm ³	0,266 Mm ³
Eocène	14,5 Mm ³	12,976 Mm ³	13 Mm ³ (stabilité)
	51,5 Mm ³	52 Mm ³	53,7 Mm ³

Pour M. Ducout, le champ captant Landes du Médoc permettra un équilibre à terme sans restriction de l'Etat vu la trajectoire actuelle. M. de Grissac estime que la question à se poser est de savoir où sont les ressources de demain pour répondre à une demande influencée par l'augmentation de la population. M. Gendreau est d'accord car pour le moment, il y a une compensation de l'augmentation de la population par une diminution de la consommation et donc une diminution des prélèvements ou au pire un équilibre mais aujourd'hui, la consommation repart à la hausse alors que le maximum des efforts a été fait par les gens et il faut donc une autre solution. M. Ducout considère que le modèle girondin d'alimentation en eau potable pourrait voir sa fin dans les 10 années à venir. Il juge qu'il faut se diriger vers les ressources de substitution dans les meilleurs délais, surtout que cette solution est prévue pour une consommation estimée à 10 ans. Il faut connaître les prévisions de consommation pour 2030 pour voir si les 2 solutions de substitution envisagées seront suffisantes. Pour M. Renard, il faudra peut-être s'inquiéter avant 10 ans car les prévisions de 2018 montrent déjà une augmentation de 4,5% de la consommation avec une augmentation de la population moindre, un climat peut être plus chaud mais il faut aussi regarder ailleurs que sur la métropole. La substitution envisagée n'est pas destinée aux nouveaux besoins de consommation. Il faudrait voir la réalité, les modalités d'optimisation de la ressource selon les territoires pour voir ce qui a été fait. Il y a une reprise de la consommation (eau potable, pour la consommation humaine et eau de process) : il faut analyser finement la situation car les enjeux sont peut être pour avant 10 ans. Il faut bien étudier la façon dont on va apporter des réponses. M. Ducout explique qu'il parle de 10 ans pour pousser dans le même esprit que Landes du Médoc et après 2030, il faudra le champ captant du sud-Gironde. M. Renard en convient mais répète que la substitution n'a pas vocation à résorber les besoins nouveaux.

M. Eisenbeis note qu'il y a eu une forte consommation entre juillet et octobre 2018. M. Ducout demande si une projection à 2030 est en cours. M. Gendreau indique qu'une projection est en cours à 10/15 ans pour mettre en adéquation les besoins et ressources avec les objectifs de desservir en eau potable l'agglomération bordelaise tout en respectant le SAGE Nappes profondes. Pour le moment, les 2 ne seront pas compatibles. Landes du Médoc est très structurant pour la Métropole pour le respect de ses objectifs mais jusqu'où cela mènera ? Il faut étudier les besoins de consommation, la ressource. Quelques chiffres seront disponibles à la fin du premier semestre 2019. Il est proposé à Bordeaux Métropole de revenir vers la CLE pour faire un point sur la perspective 2019 à la fin du deuxième trimestre. M. Ducout ajoute que les capacités des sources seront toujours les mêmes si les pluies restent égales, mais il faudra bien une deuxième ressource de substitution.

M. Alezine revient sur le Crétacé supérieur en zone centre qui est toujours déficitaire et demande s'il est prévu une diminution des prélèvements dans cette nappe, voire un abandon car il ne l'a pas vu dans la stratégie de développement. M. Rivet lui répond que c'est une part peu importante dans un secteur qui nécessite l'usage de ce forage. Il y aura peut être un ré-examen avec la ressource de substitution mais pour le moment ce forage est conservé. M. Gendreau ajoute que quand un forage existe, le service d'eau souhaite le garder pour les besoins de pointe donc il faut le faire tourner pour s'assurer de sa disponibilité donc il y a toujours des prélèvements, même minimes pour la maintenance et la gestion des ouvrages. Bordeaux Métropole fait le maximum mais il y a toujours des contraintes de ce genre.

M. Leménager prend la parole pour aller dans le sens de M. Renard : les ressources de substitution ne compenseront pas l'augmentation des besoins. Il y a urgence à faire et il faut une vision très au-delà de la métropole, notamment à l'Eocène. En effet, si la métropole relâche un peu sa pression sur la ressource, les autres structures auront également moins de pression. Pour les années à venir, il serait bien de faire cette présentation de l'ensemble des prélèvements mais pas que sur la métropole. Avec le changement climatique, on voit l'urgence de la situation. Les étés sont chauds et longs donc les consommations importantes, c'est la mauvaise nouvelle du changement climatique, mais la bonne nouvelle c'est que la recharge hivernale ne devrait pas diminuer. Il ne faut pas s'installer dans une fausse sécurité de compensation. 2018 est la première année qu'il y a deux fois 13,5 Mm³ prélevés, l'avenir va être tendu. Pour l'Agence de l'Eau, il est très important qu'il y ait une bonne communication sur la stratégie de Bordeaux Métropole, sur les gisements d'économies d'eau, l'efficacité des rendements de réseaux. Il souhaiterait avoir ces éléments lors d'une prochaine CLE en 2019. Ces éléments permettraient une mise en perspective des autres réseaux. En actualités, il souhaite ajouter que le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau donne son accord pour un appui financier de 50% sur le champ captant des Landes du Médoc. Concernant le déséquilibre à l'Eocène, le déficit cumulé continue à descendre, 350 000 Mm³ et le

champ captant devrait le stabiliser mais pas l'équilibrer. M. de Grissac indique que le SAGE a fixé une stabilisation et pas un équilibre, le bon état de la nappe ne veut pas dire équilibre de la nappe. M. Leménager ajoute que la climatologie couplée à la pression fait que l'utilisation des eaux de surface va se tendre et amener à utiliser les eaux souterraines. Cette ressource Eocène sera toujours déficitaire. M. Ducout indique que la substitution à l'Oligocène permet de ne pas utiliser les eaux de surface. Les 2 champs captant permettront d'aller mieux avec l'augmentation de population actuelle mais il faut une stabilisation des usages et il faut aller vite. La recharge hivernale ne diminuera peut être pas et c'est bien pour les sources et si on regarde à 10/15 ans, on est dans une gestion raisonnable des nappes profondes. M. Renard conclut sur la nécessité d'une réflexion sur la formalisation de l'accès à l'eau à impulser par le Département : quel avenir ? Comment on voit les choses ? Quelle relation avec les services qui ont accès à la ressource ? Quelle prise en compte de l'aménagement du territoire ?

4. Substitutions et besoins futurs : quelles ressources pour quels territoires ? (SMEGREG)

La présentation, faite par M. de Grissac, s'intéresse à la question des ressources mobilisables pour l'approvisionnement en eau potable des territoires dans le futur.

Premier constat pour la zone centre, il n'y a pas d'autre ressource que l'Eocène pour certains territoires pour lesquels on constate que les prélèvements atteignent et même dépassent les autorisations de prélèvements alors que les ILP sont dans des valeurs modérées à élevées.

Sur la base de ce constat, il a été décidé d'élaborer un schéma d'alimentation en eau pour les vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne. Le principe en avait été présenté à la CLE le 25 juin 2018. Sur ce périmètre le gisement d'économie d'eau mobilisable est insuffisant pour permettre aux services de respecter leurs autorisations de prélèvements. Ce territoire avait été ciblé car les études ont montré qu'il n'y a pas de solution alternative locale à l'Eocène économiquement mobilisable. Dans un tel contexte, on se doit d'envisager d'augmenter localement les autorisations de prélèvements à l'Eocène, ce qui suppose qu'on en retire sur d'autres territoires où des alternatives existent. C'est ce qui a motivé la proposition d'extension du périmètre d'élaboration du schéma à l'intégralité de la zone centre étendue vers le sud à l'ensemble de la vallée de la Garonne puis, après réflexion, à l'ensemble du territoire départemental. Il est suggéré que ce schéma soit élaboré avec les acteurs de l'eau locaux, arrêté par l'EPTB et validé par la CLE. Pour chaque service devront être précisées quelles seront ses ressources pour le futur et les conditions d'accès à ces ressources, avec les niveaux de performances requis pour répondre aux besoins de chaque service. Un mécanisme de partage des coûts devra également être étudié.

M. Ducout indique que l'on parle de l'ensemble du département mais tous les secteurs ne sont pas concernés, le littoral par exemple a une problématique différente, il n'y a pas de ressources mobilisables pour ce secteur et il faut y faire des économies. M. de Grissac insiste sur le fait que réaliser cette étude pour tout le territoire permettra de préciser pour chaque secteur où se trouvent ses ressources pour le futur ce qui doit également permettre de répondre aux opposants au projet Landes du Médoc. M. Ducout estime que cela a déjà été dit mais M. Renard indique que ça va mieux en le disant. Il faut formaliser les enjeux en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire. Il faut une aide pour la prise de décisions. Il faut aller jusqu'au bout des différentes hypothèses. M. Ducout souhaite que cela se fasse sans remise en cause des 2 projets de substitution en cours et qu'il faut mettre en œuvre rapidement. M. de Grissac ajoute que ce schéma nous dira peut être qu'il faut d'autres ressources en fonction de l'avenir, des prévisions. Il faut une mise en perspective avec un partage des coûts. M. Ducout rappelle que les besoins globaux n'ont pas été remis en cause lors de la révision du SAGE. M. Renard confirme que ce n'était pas le cas pour la substitution. Mais comment faire face aux nouveaux besoins ? Il faut se poser la question maintenant quand on voit les délais de mise en œuvre des projets. M. Ducout insiste sur la révision du SAGE qui prenait en compte la climatologie, l'augmentation de population... M. Leménager fait part de l'inquiétude du conseil d'administration de l'Agence de l'eau sur la gestion de l'Eocène centre, le VMPO est très en dessous des 52 Mm³ prélevés. Il est rappelé qu'au fur et à mesure de la mise en place de ressources de substitution, les autorisations de prélèvements seront revues. Avec les efforts sur la métropole et l'ensemble des services, on arrivera vers une convergence VMPO-prélèvements. C'est déjà quelque chose qui est imposé aux agriculteurs par exemple. Les situations actuelles et futures sont différentes. Les projets de substitution doivent permettre une convergence pour une gestion rationnelle. L'étude sur le département et sur l'ensemble des nappes profondes est importante, toutes les collectivités étant interdépendantes. M. Ducout approuve, mais à ce

jour, les orientations n'ont pas à être remises en cause, les 2 solutions de substitution répondent aux problèmes de l'Eocène, il n'y a pas de raison de changer nos hypothèses pour le moment. M. Renard conclut sur l'importance d'élaborer ce schéma stratégique départemental.

5. Point sur les investigations relatives au Cénomanien du Sud Gironde (SMEGREG)

La présentation est faite par Mme Labat dans le cadre de son travail de recherche doctorale.

Les objectifs de ces investigations sont de comprendre l'architecture des corps sédimentaires aux abords de la structure anticlinale de Villagrains-Landiras et de comprendre les relations hydriques entre le Cénomanien et les hydrosystèmes environnants (nappes sus-jacentes, cours d'eau et lagunes).

Mme Labat localise la zone d'étude et en donne la structure générale. Elle explique qu'il y a des incertitudes sur la géométrie et l'extension des biseaux sédimentaires, et le contact avec le sommet de l'anticlinal. L'acquisition de nouvelles données s'est faite grâce à 10 sondages carottés et 5 sondages destructifs ainsi que par le suivi piézométrique de 8 puits supplémentaires. Cela a permis de mieux comprendre l'extension des lacunes sédimentaires dans le sud de la Gironde, notamment la présence d'une première couche argileuse sur les calcaires du Crétacé. Les propriétés réservoir des formations rencontrées ont été étudiées ainsi que le fonctionnement hydrologique. Une modélisation de la structure géologique ajoutée aux apports sur le fonctionnement hydrologique et aux éléments géochimiques a permis la création d'un modèle hydrogéologique 3D. Mme Labat en a tiré une compréhension semi-quantitative des interactions locales entre les hydrosystèmes et des éléments de réponse sur l'exploitabilité de l'aquifère du Cénomanien.

M. de Grissac rappelle que l'objectif de ce travail est que le futur maître d'ouvrage d'un projet de champ captant en sud Gironde dispose d'une connaissance du milieu équivalente à celle atteinte aujourd'hui pour ce qui concerne l'Oligocène du sud Médoc.

Il appelle l'attention que les sources de Budos sont en limite de la zone d'étude, et que les connaissances acquises seront utiles pour une meilleure compréhension du fonctionnement de cette ressource, dont la température est un peu trop élevée pour qu'il ne s'agisse que d'Oligocène, et une meilleure appréhension de l'impact du changement climatique sur le débit des sources. En tout état de cause, il faut éviter que l'exploitation du Cénomanien se traduise par un impact négatif sur le débit des sources de Budos.

Mme Labat ajoute que sur Budos, un forage a été réalisé sur le plateau où l'épaisseur de l'Oligocène est très faible mais où il y a une grosse épaisseur de Campano-Maastrichien, ce qui confirmerait que l'eau de Budos et un mélange d'eau à Budos.

M. Alezine demande combien de points ont été créés pour le suivi hydrologique. Mme Labat répond qu'il y en a 1 sur le Gât mort, 2 sur la Leyre et 3 sur les lagunes du secteur de Saint-Magne pour continuer le suivi. M. Ducout s'interroge sur ce suivi et Mme Labat explique que le Gât Mort est alimenté par des eaux souterraines (étude géochimique, affleurement du Crétacé dans le lit du Gât mort). L'évolution du niveau d'eau des lagunes se superpose avec celui de la nappe la plus superficielle. Il y aurait par ailleurs une interaction entre la nappe de surface et celles plus profondes.

M. de Grissac ajoute que pour la suite un sondage sera réalisé à l'ouest de la structure pour voir la terminaison périclinale ouest et puis un autre sondage au cœur de la structure. Mme Labat conclut en mentionnant les questions qui restent en suspens :

- l'Oligocène est-il présent à Louchats ?
- à Saint-Magne, y-a-t'il un contact entre le Cénomanien et le Miocène et contact entre le Campano-Maastrichien et le Miocène-Oligocène ? Y-a-t'il des failles ?

Pour répondre à toutes ces questions, au moins un forage supplémentaire sera nécessaire.

M. de Grissac indique qu'il n'y a pas de remise en cause du projet de Saint-Magne. Il s'agit de mieux apprécier les relations entre la surface et les nappes plus profondes. La stratégie d'exploitation du Cénomanien peut également être revue : plutôt qu'un champ captant de grande capacité éloigné des zones à desservir, on peut envisager des projets multiples, plus proches des zones de besoin. En se rapprochant des zones à desservir, les distances de transfert seront plus faibles mais les profondeurs des forages plus importantes.

M. Ducout conclut en relevant que :

- l'on reste donc dans les capacités de prélèvements attendues ;
- l'amélioration de la connaissance permettrait d'obtenir un meilleur positionnement des infrastructures ;
- les conclusions des études doivent être présentées, partagées ;
- le travail doit être poursuivi ;
- une InterCLE Nappes profondes/Ciron/Leyre se tiendra le 22 janvier 2019 à Saint-Symphorien.

6. Avis, informations et questions diverses

Avis :

- A1- Compte rendu de la délégation donnée au SMEGREG (SMEGREG)

Au 19 novembre 2018, 36 réponses à des sollicitations pour des projets ont été rendues par le SMEGREG depuis le début de l'année : 17 ne concernaient pas le SAGE, 14 étaient compatibles avec le SAGE, 3 demandes étaient incomplètes ou avec des doutes sur la compatibilité et 2 réponses d'attente pour avis de la CLE ont été émises.

- A2- Demande d'augmentation autorisation de prélèvement du SIAEP Bassanne Dropt Garonne

Par courrier en date du 12 octobre 2018 adressé au Président de la CLE, le SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne appelle l'attention de la CLE sur sa situation en matière d'approvisionnement en eau et sollicite un appui pour le réexamen de ses autorisations de prélèvement.

De manière plus détaillée, cette saisine concerne :

- un projet de demande d'augmentation des autorisations de prélèvement sur les secteurs (UGE) des anciens syndicats de Bassanne et de Mongauzy,
- l'étude de la création d'une ressource de secours pour le secteur de Bassanne.

Le SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne est le produit de la fusion, en 2014, de trois syndicats :

- le syndicat du Dropt qui achète son eau à la commune de la Réole, celle-ci étant alimentée à partir de deux forages à l'Eocène centre ;
- le syndicat de Mongauzy qui dispose de deux forages à l'Eocène centre ;
- le syndicat de Bassanne qui dispose de trois captages :
 - ✓ 1 forage à l'Eocène centre ;
 - ✓ 1 source Oligocène centre ;
 - ✓ un puits aux alluvions dont l'exploitation est abandonné.

La quasi-totalité des eaux qui alimentent le SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne est donc issue de l'Eocène centre déficitaire.

Par ailleurs, l'examen de la situation du syndicat révèle que :

- l'autorisation de prélèvement est dépassée pour l'ancien service du syndicat de Bassanne depuis 2014 ;
- les prélèvements 2016 sont proches de l'autorisation pour l'ancien syndicat de Mongauzy ;
- les volumes de pertes des services sont importants (inconnus pour l'ex syndicat du Dropt pour 2016 et anté) ;
- l'ex syndicat du Dropt est alimenté par la commune de la Réole (sans comptage des volumes vendus en 2016 et ante) ;
- l'ex syndicat de Bassanne a subi d'importantes coupures d'eau lors des mois de juillet et août 2018.

Un débat s'installe sur la demande du SIAEP de Bassanne Dropt Garonne autour des collectivités en mono-ressource, d'un niveau de pertes élevé, de l'usage du dioxyde de chlore.

M. de Grissac précise que cette proposition d'avis de la CLE a été écrite avec les services de la police de l'eau pour établir une doctrine de l'Etat. Il rappelle qu'il est demandé un engagement au niveau des ressources de substitution, un engagement dans la performance des services et une

ouverture à l'urbanisation conditionnée aux respects de ces engagements. Mme Dejean remarque que tout cela va dans le sens de la prise en compte de la sécurité sanitaire et du PGSSE.

Pour M. Renard, au delà de la question de la sécurisation au niveau sanitaire, se pose l'équilibre économique car celui d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain. Le syndicat est-il à la bonne taille pour supporter les coûts ? M. Eisenbeis rappelle que La Réole n'est pas dans le syndicat.

M. Leménager indique que dans le cas du syndicat de Bassanne, on n'aborde que l'aspect de la régularisation de l'autorisation. Il indique que l'Agence s'abstiendra pour cet avis. M. de Grissac rappelle la procédure du rapport de manquement et que la collectivité a 3 ans pour bien faire.

Avis de la Commission locale de l'eau, formulé à l'unanimité des membres présents moins une voix:

Considérant :

- les performances très médiocres de ce service (de ces services) ;
- l'absence de donnée sur les performances de l'ex syndicat du Dropt ;
- l'origine de l'eau, à savoir quasi exclusivement l'Eocène centre déficitaire ;

la CLE préconise :

- la mise en œuvre d'un comptage des volumes importés depuis La Réole ;
- un engagement du syndicat à améliorer ses performances selon un échéancier ferme sur 3 ans et de la mise en œuvre sans délai du programme correspondant ;
- un engagement immédiat du syndicat dans la recherche de ressources de substitutions ;
- que l'ouverture à l'urbanisation soit conditionnée au respect de ces engagements ;

et propose que l'Etat prenne en compte ces préconisations dans l'exercice de sa police administrative avant de mettre en œuvre des sanctions à l'encontre du syndicat ou d'engager une révision de ses autorisations de prélèvement.

La CLE rappelle que dans le cas où les seules ressources disponibles sur le territoire du syndicat seraient l'Eocène centre déficitaire, c'est au schéma départemental des ressources pour l'AEP qu'il reviendra d'identifier les ressources futures du syndicat.

La CLE demande par ailleurs que la vente d'eau de la Réole se fasse à un tarif correspondant aux pratiques habituelles de vente d'eau entre service, à savoir à un tarif proche du coût de production.

- **A3- Avis sur principe modification du SAGE - Décret 2018-847**

Jusqu'à présent, un SAGE en vigueur ne pouvait être que révisé. Désormais, en application du décret n°2018-847, il pourra également être modifié.

Pour une modification, la CLE ne soumet le projet de SAGE qu'à l'avis du Comité de bassin, qui est réputé favorable à l'issue d'un délai de quatre mois.

La modification (ou la révision) de tout ou partie d'un SAGE peut intervenir à tout moment.

Néanmoins, la CLE doit délibérer sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma, de sa dernière révision ou de la précédente délibération intervenue en application de la présente obligation.

Le SAGE Nappes profondes de Gironde ayant été approuvé par arrêt préfectoral du 18 juin 2013, la CLE devra donc se prononcer sur l'opportunité de le réviser dans le courant du premier semestre 2019.

Par ailleurs, au moins deux motifs de modification ont été identifiés :

- Le 1^{er} janvier 2016, les communes de Salignac, Aubie-et-Espessas et Saint Antoine ont fusionné pour donner la commune du Val de Virvée. Or, la limite entre les zones nord et centre du SAGE découpe cette commune et il conviendra de modifier le zonage du SAGE en conséquence ;
- Faute d'avoir pu multiplier les scénarios à tester, certains VMPO ont été arrêtés par défaut. C'est le cas par exemple pour les unités de gestion :
 - ✓ Oligocène et Eocène de la zone littorale où la question est fréquemment posée des débits disponibles pour ce territoire une fois le champ captant des Landes du Médoc en service,
 - ✓ de la zone nord qui pourrait constituer une alternative à l'Eocène centre.

Avis de la Commission locale de l'eau, formulé à l'unanimité des membres présents :

Considérant :

- les évolutions réglementaires récentes ;
- les motifs qui lui ont été présentés pouvant motiver une modification du SAGE,

la Commission prend acte de l'obligation qui lui est faite de délibérer dans les six mois à venir sur l'opportunité de réviser le SAGE et valide le principe de modification du SAGE pour les motifs évoqués.

Elle demande que lui soient présentés lors d'une réunion à venir des rapports détaillés sur ces sujets.

- A4- Régularisation forages Châteaux d'Armailhac et Mouton Rothschild

L'avis de principe de la CLE a été sollicité sur la demande de régularisation des forages à l'Eocène des châteaux d'Armailhac et Mouton Rothschild à Pauillac. C'est le bureau d'études REGL'EAU, mandaté par ces châteaux, qui a sollicité cet avis.

Les deux forages objets de la demande de régularisation sont :

- un forage de 59 m de profondeur au château Grand Mouton, ouvrage référencé en banque du sous-sol sous le code BSS001VZKA (07548X0118/F),
- un forage de 70 m de profondeur au château d'Armailhac (non référencé en banque du sous sol).

En l'absence de données géologiques sur ces deux forages, et en se référant à celle disponible pour le forage 07548X0003/F à 1,7 km au sud-est, ces deux ouvrages capteraient tous les deux la nappe de l'Eocène (unité de gestion Eocène Médoc-estuaire à l'équilibre).

Les modalités d'exploitation de ces forages et les usages de l'eau sont les suivants :

- Forage du Grand Mouton : 60 m³/j, 10 000 m³/an pour l'arrosage d'espaces verts et de la climatisation,
- Forage du parc d'Armailhac : 60 m³/j, 45 000 m³/an à 98% pour de l'arrosage d'espaces verts (7,5 Ha) et 2% pour les activités viticoles (nettoyage, entretien).

Eléments à prendre en considération pour juger de la compatibilité du projet avec le SAGE :

- unité de gestion : Eocène Médoc-estuaire à l'équilibre (hors zone à risque) ;
- absence d'élément technique sur les forages permettant de juger de leur conformité à la réglementation ;
- certitude quant à la non-conformité des têtes de puits (une située sous un parking) ;
- a priori volumes prélevés non déclarés à l'Agence de l'eau ;
- demande cohérente avec l'usage d'arrosage et les surfaces (ratio de 0,5 m³/m² arrosé) ;
- incohérence pour le château d'Armailhac : volume de 45 000 m³/an impossible avec 60 m³/j (max 21 900 m³/an) ;
- dispositions prises pour optimiser l'arrosage (station météo, arrosage nocturne, etc.) ;
- présence de puits non utilisés sur chaque site.

On notera que les prélèvements objets de la régularisation représentent 10% des volumes prélevés à l'Eocène par la commune de Pauillac pour l'alimentation en eau potable de ses habitants.

Avis de la Commission locale de l'eau, formulé à l'unanimité des membres présents, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- l'unité de gestion visée, l'Eocène Médoc-estuaire à l'équilibre (hors ZAR) ;
- l'importance des volumes prélevés ;
- l'incohérence de la demande formulée pour le château d'Armailhac (45 000 m³/an pour 60 m³/j) ;
- l'absence de document technique permettant de juger la conformité des forages à la réglementation ;
- l'absence de démonstration qu'il n'existe pas de ressource alternative mobilisable dans des conditions technico-économiques acceptables, et en particulier pour ce qui concerne l'exploitation des puits présents sur les propriétés ;

la régularisation ne peut pas être considérée compatible avec le SAGE en l'état actuel.

Pour un nouvel examen par la CLE, il conviendrait de démontrer que :

- les forages sont conformes à la réglementation* ;
- les usages sont optimisés ;
- il n'y a pas de ressource alternative mobilisable dans des conditions sanitaires, techniques et économiques acceptables ;
- les débits sont cohérents avec le besoin.

**un diagnostic de l'ouvrage serait un bon moyen d'en faire la démonstration.*

Informations :

- I1- Intégration de la problématique économies d'eau dans les dossiers présentés en CDAC : la cohérence des économies d'eau n'est pas prise en compte dans les dossiers déposés. Les analyses transmises ne sont pas traduites dans les avis. Il est demandé que la CLE puisse se saisir du sujet et demandé à la CDAC la prise en compte des éléments produits dans l'analyse des dossiers.
- I2- Cohérence demandes de subvention avec Schéma de substitution (cas de la CDC Médoc-Estuaire et du SIAEPA de la Brède) : il est indiqué que le Pian souhaite conserver ses 2 forages à l'Eocène et faire des mélanges avec les eaux de Bordeaux métropole. Il est retenu que tant que le champ captant des Landes du Médoc n'est pas en service, les autorisations ne sont pas révisées. M. Renard attire l'attention sur le nécessaire équilibre économique du dossier. Il est rappelé qu'un pacte de gouvernance doit être mis en œuvre et qu'il faudra veiller à son bon respect. Pour les travaux d'interconnexion, M. Leménager rappelle le seuil d'éligibilité à 1,5€ HT/m³ redevance comprise. La commune de Saucats pourrait ne pas être éligible.

Monsieur Ducout lève la séance à 17h35.

Pour information, la prochaine réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau se tiendra le lundi 18 mars 2019 à 14h30 à l'Hôtel du Département, salle 345.

La prochaine réunion de la CLE se tiendra le 8 juillet 2019, salle René Cassagne à l'Hôtel du Département à 14h30.

A Bordeaux, le 21 juin 2019

Le Président de la CLE
du SAGE Nappes profondes de Gironde



Pierre DUCOUT